

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 décembre 2025

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE – Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI – M. Thibault HEINTZ – Mme Agnès JEANMICHEL - M. Jean-Marc BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGE  
M. Anthony SCHIARATURA

Absents excusés :

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mme Thérèse LALOGE

Mme Yasmine ASKU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE

M. Christophe DEMARQUE pouvoir à M. Yves DESVERNES

M. Pascal FERRARD

Date de la convocation le 11 décembre 2025

Début du conseil : 20 h

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Eau / Assainissement : fixation des contre-valeurs
  - 2 - SDANC : avis sur demande de retrait
  - 3 - Repas âge d'or : remboursement de frais
  - 4 - Subventions associations (Scolaire – MPT – Foot)
  - 5 - Avenant : Communauté de Communes - mise à disposition des biens immeubles affectés à la compétence scolaire
  - 6 - Barbeline : contrat maintenance portails
  - 7 - Effeuilly : convention - plan de sauvegarde
  - 8 - Lotissement Hexagone : report de la dissolution du budget
  - 9 - Personnel : avenant à la convention passée avec la ville de Vittel – portabilité d'équipement
  - 10 - Travaux : eau/assainissement – rue de la Gare : attribution marché
  - 11 - Nouveau périmètre délimité des abords des monuments historiques
- Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 - Eau / Assainissement : fixation des contre-valeurs** (*délibération n° 2025.12.19/01*)

Monsieur le Maire indique que l'agence de l'eau a fait parvenir les tarifs des redevances sur la consommation d'eau potable applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 soit :

- 0,0466 €/m<sup>3</sup> pour la redevance "prélèvement sur la ressource en eau" ;
- 0,39 €/m<sup>3</sup> pour la redevance "consommation d'eau potable" ;
- 0,0504 €/m<sup>3</sup> pour la "redevance pour performance des réserves d'eau potable"
- 0,27 €/m<sup>3</sup> pour la "redevance performance des systèmes d'assainissement collectif".

Ces montants seront appliqués sous forme de supplément au prix de m<sup>3</sup> d'eau vendu aux usagers.

A l'unanimité, le Conseil, accepte ces propositions.

## **2 - SDANC : avis sur demande de retrait** (délibération n° 2025.12.19/02)

Le SDANC informe que la commune nouvelle de Neufchâteau (composée de Neufchâteau et Rollainville) demande son retrait.

A l'unanimité, le Conseil accepte.

## **3.- Repas âge d'or : remboursement de frais** (délibération n° 2025.12.19/03)

Deux notes d'achat de petites fournitures utilisées pour le repas de l'âge d'or sont présentées.

Il s'agit de 55,88 € et de 25,29 €.

A l'unanimité, le Conseil, décide de rembourser les intéressées.

## **4 - Subventions associations (Scolaire – MPT – Foot)** (délibération n° 2025.12.19/04 – délibération n° 2025.12.19/04.1 – délibération n° 2025.12.19/04.02)

1) Comme déjà mentionné lors d'un dernier conseil dans les questions diverses, la classe de CM2 organise une sortie raquettes.

La commune est donc sollicitée pour financer le forfait d'un accompagnateur "moyenne montagne" pour une élève en situation de handicap qui s'élève à 270,00 €.

A l'unanimité le conseil décide de verser cette subvention.

Il est précisé que ce montant sera versé sur justificatif de la participation à cette sortie.

2) Conformément à l'Article 3 de la Convention d'objectifs et de moyens signé avec la Maison Pour Tous de Darney et la Médiathèque Départementale, concernant la bibliothèque, la commune s'engage à reverser les frais de formation, d'animation et de repas réglés par la MPT sous forme de subvention.

Plusieurs dépenses ont été engagées pour un montant total de 207,66€.

Monsieur le Maire propose le remboursement en attribuant une subvention à la MPT.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

3) Lors d'une manifestation patriotique, le micro prêté par l'association sportive Darney - Val de Saône été endommagé. La facture d'un micro crystalsound DMC100, en remplacement, s'élève à 19.98 €.

A l'unanimité, le conseil accepte de rembourser ce montant.

## **5 - Avenant : Communauté de Communes/mise à disposition des biens**

### **immeubles affectés à la compétence scolaire** (délibération n° 2025.12.19/05)

Dans l'avenant de la convention de mise à disposition des écoles à la COMCOM, il est utile d'ajouter la possibilité pour la commune ou la COM COM (en fonction de qui porte les projets de travaux) de demander un acompte de 50 % du fonds de concours lorsque les dépenses seraient conséquentes.

Monsieur le Maire indique que les prochains travaux seront le préau et la toiture.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord.

## **6 - Barbeline : contrat maintenance portails**

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## **7 - Effeuilly : convention - plan de sauvegarde** (délibération n° 2025.12.19/06)

L'Effeuilly sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes en cas de déclenchement d'une cellule de crise.

Une convention sera établie en ce sens.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

## **8 - Lotissement Hexagone : report de la dissolution du budget** (délibération n° 2025.12.19/7)

Monsieur le Maire indique que lors du conseil du 30 juin 2025 il avait été décidé de clôturer le budget "lotissement l'hexagone" au 31 décembre 2025

Compte tenu d'une promesse de vente de la dernière parcelle, il serait préférable, pour simplification comptable et sur conseil du SGC de Vittel de reporter cette clôture au 31 décembre 2026.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **9 - Personnel : avenant à la convention passée avec la ville de Vittel – portabilité d'équipement** (délibération n° 2025.12.19/08)

Monsieur Desvernes signale qu'une convention a été établie le 28 novembre 2024 concernant la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail pour l'agent reconnue en qualité de travailleur handicapé.

Suite à une erreur administrative (valeur du bien à l'actif), la ville de Vittel, commune d'origine, propose une nouvelle convention avec la valeur réelle du bureau soit 709.20 €.

A l'unanimité, les Conseillers, donnent leur accord.

## **10 - Travaux : eau/assainissement – rue de la Gare : attribution marché** (délibération n°, 2025.12.19/09)

Le rapport d'analyse des offres concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable de la rue de la Gare est présenté.

A la lecture des offres Monsieur le Maire propose le mieux disant soit les Ets PEDUZZI pour un montant HT de 748.972,00 €.

La Commission Travaux réunie le 1<sup>er</sup> décembre a donné son aval pour cette entreprise.

A l'unanimité le Conseil, accepte cette proposition et décide de solliciter des subventions auprès des organismes compétents.

## **11 - Nouveau périmètre délimité des abords des monuments historiques**

(délibération n° 2025.12.19/10)

Le nouveau tracé du périmètre délimité des abords des monuments historiques sur la commune est distribué à chacun.

Après consultation et réflexion il s'en suit qu'il est plus cohérent.

Les Conseillers, à l'unanimité, entérinent ce nouveau tracé.

### **Informations et questions diverses :**

- point sur le service santé ;

- l'INSEE communique que la population de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 1121 habitants ;

- un lot de chênes de la forêt communale a été vendue par l'ONF pour un montant de 22.665,60 € aux Ets BRETON de Tignécourt ;

- en Août 2026 se tiendra sur le territoire le championnat de course d'orientation ; première réunion d'information le lundi 5 janvier ;

- collecte du don du sang du 1er décembre : 49 personnes dont 3 nouveaux ;

- bilan des séances de cinéma à la salle des fêtes par le Cralor : moyenne de fréquentation : 45,90 % pour l'exercice 2024/2025;

- compte rendu du Conseil d'École du 1<sup>er</sup> trimestre ;

- bilan des activités du tiers-lieu de novembre 2023 à novembre 2024 ;

- bilan des Restos du Cœur : sur les Vosges : 25 centres, 62 bénévoles, bénéficiaires : 8000 familles. Sur le centre de Darney : 14 bénévoles, bénéficiaires : 60 familles dont 4 bébés et 20 repas fournis ;

- les **enfants** de Mr Fallot décédé ne donnent pas suite à notre offre sur l'acquisition des deux parcelles B 256 et B 257 en bordure de la route départementale 164, rue de la Gare ;
- **réunion** avec la Poste :.

**Dates :**

- lundi 12 janvier : tirage des affouages 18 h en mairie ;
- mercredi 14 janvier : vœux du maire 18 h 30 à la salle des fêtes ;
- samedi 17 janvier : concert du Nouvel An, au gymnase ;
- samedi 7 février : inauguration de la chaufferie biomasse à 10 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance  
Nicole DELAVILLE



Darney, le 19 décembre 2025  
Le Maire,  
Yves DESVERNES

